

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246809205-20240316-DE-13023-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

## Exercice 2023

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



### Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

70 rue Charles de Gaulle

68550 SAINT-AMARIN

Tél 03 89 82 60 01

Fax 03 89 38 23 14

Courriel: [cc-stamarin@cc-stamarin.fr](mailto:cc-stamarin@cc-stamarin.fr)

[www.cc-stamarin.fr](http://www.cc-stamarin.fr)



<b>Les chiffres du service d'assainissement</b>	
<b>Communauté de Communes de Saint-Amarin</b>	
<p style="text-align: center;"><b><u>Territoire</u></b></p> <p><b>5 057 abonnés au 31/12/2023</b></p>	<p>15 communes desservies : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mitzach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein</p> <p style="text-align: center;">10 713 habitants desservis</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Exploitation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>SAUR</b></p>	<p>SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.</p> <p>La Communauté de Communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Collecte</u></b></p> <p><b>151,032 km de réseau</b> <b>430 178 m<sup>3</sup> facturés</b></p>	<p>430 178 m<sup>3</sup> ont été facturés au titre de l'assainissement au 31/08/2023.</p> <p>Le réseau de collecte est pour partie séparatif et pour partie unitaire.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Epuration</u></b></p> <p><b>1 788 327 m<sup>3</sup> traités</b></p>	<p>1 788 327 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traité à la station d'épuration de Moosch, soit 416% des volumes facturés</p> <p>129,6 Tonnes de Matières sèches de boues ont été évacuées</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Rejet au milieu naturel</u></b></p> <p><b>100% de conformité</b></p>	<p>100% d'analyses conformes aux normes de rejet au milieu naturel</p> <p>98,5% de la pollution reçue en DBO<sub>5</sub> a été éliminée, 95,3% pour la DCO, 99,4% pour les MES, 97,4% pour l'azote global NGL et 17,5% pour le phosphore</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Prix</u></b></p> <p><b>299,84 € pour 120 m<sup>3</sup></b></p>	<p>Le prix du service une partie fixe (abonnement) et une partie variable (prix au m<sup>3</sup> consommé).</p> <p>Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 299,84 € en 2024 (sur la base du tarif du 1er janvier 2024, toutes taxes comprises).</p> <p>Sur ce montant, 46,2 % reviennent au délégataire pour l'entretien et le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration, 35,3 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18,4%.</p>

## SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Présentation générale du service.....</b>	<b>5</b>
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	5
1.2. Mode de gestion du service .....	6
1.3. Le réseau de collecte des eaux usées .....	6
1.3.1. Réseaux.....	6
1.3.2. Les postes de relèvement .....	7
1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage .....	8
1.4. Les stations d'épuration .....	8
1.4.1. La station d'épuration de Moosch.....	8
1.4.2. La station d'épuration de Goldbach .....	8
1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse.....	9
<b>2. Les faits marquants de l'exercice .....</b>	<b>10</b>
2.1. Le réseau de collecte des eaux usées .....	10
2.2. Postes de relèvement .....	10
2.3. Les stations d'épuration .....	10
<b>3. Indicateurs techniques .....</b>	<b>11</b>
3.1. Assiette du service.....	11
3.2. Volumes traités .....	12
3.3. Conventions spéciales de déversement.....	12
3.4. Bilan d'exploitation .....	13
3.4.1. Données de fonctionnement des postes.....	13
3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch.....	14
3.4.3. Production et évacuation des boues.....	14
3.4.4. Evacuation des boues .....	14
3.4.5. Les autres sous-produits .....	15
3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch.....	15
3.5.1. La charge entrante .....	15
3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	16
3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration .....	16
3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach .....	16
3.6.1. Charge entrante .....	16
3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet.....	17
3.7. L'entretien du réseau .....	17
3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.....	18
3.9. Les opérations de renouvellement .....	19
3.10. Les investissements.....	19
3.10.1. Les opérations réalisées.....	19
3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service .....	20

<b>4. Indicateurs financiers .....</b>	<b>20</b>
4.1. Les tarifs .....	20
4.2. La facture 120 m <sup>3</sup> .....	21
4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire .....	23
4.4. Le budget annexe Assainissement.....	25
4.4.1. Les recettes d'exploitation .....	25
4.4.2. Etat de la dette du service .....	25
4.4.3. Amortissements .....	25
4.4.4. Opérations de coopération décentralisée .....	25
<b>5. L'assainissement non collectif.....</b>	<b>26</b>
5.1. Les contrôles réalisés .....	26
5.2. Taux de conformité des installations .....	27
5.3. Les tarifs .....	28
5.4. Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire).....	28
<b>6. Les indicateurs de performance .....</b>	<b>29</b>
6.1. Indicateurs descriptifs : .....	29
6.2. Indicateurs de performance : .....	30
<b>ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.....</b>	<b>33</b>

## Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

## 1. Présentation générale du service

### 1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'assainissement est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin assure les compétences suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 057 abonnés au 31/12/2023.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable 2023	Nombre d'abonnés Assainissement 2023	% raccordement 2023
FELLERING	735	581	79,0%
GEISHOUSE	290	127	43,8%
GOLDBACH - ALTENBACH	173	36	20,8%
HUSSEREN - WESSERLING	534	440	82,4%
KRUTH	466	356	76,4%
MALMERSPACH	226	221	97,8%
MITZACH	187	166	88,8%
MOLLAU	195	160	82,1%
MOOSCH	771	748	97,0%
ODEREN	550	499	90,7%
RANSPACH	384	363	94,5%
SAINT-AMARIN	1004	968	96,4%
STORCKENSOHN	108	94	87,0%
URBES	221	204	92,3%
WILDENSTEIN	98	94	95,9%
<b>TOTAL</b>	<b>5942</b>	<b>5057</b>	<b>85,1%</b>

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service faisait l'objet d'un contrat de délégation de service public pour le service d'assainissement collectif et non collectif, entré en vigueur au 1er septembre 2021 pour une durée de 8 ans et 8 mois. Son échéance était fixée au 31 août 2029.

Il confie à la société SAUR les missions principales suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de collecte des eaux usées et pluviales
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de traitement des eaux usées,
- ✓ Contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques
- ✓ Gestion des abonnés,

Le périmètre d'affermage est défini par les limites des territoires des quinze communes formant la Communauté de Communes de Saint-Amarin, à l'exception du secteur Markstein-Grand Ballon.

## 1.3. Le réseau de collecte des eaux usées

### 1.3.1. Réseaux

Le réseau de la communauté de communes comprend :

	2022	2023	Evolution (%)
Réseau séparatif eaux usées (km)	65,47	63,74	-2,6%
Réseau unitaire (km)	41,73	41,73	0,0%
Réseau eaux pluviales	43,28	43,28	0,0%
Réseau de refoulement (km)	0,00	0,00	
<b>Total réseau assainissement (km)</b>	<b>151,1</b>	<b>148,4</b>	<b>-1,8%</b>
Nombre de branchements (y compris hors service)		NC	
Nombre de regards	7 011	7 108	1,4%
Nombre de déversoirs d'orage		11	
Nombre d'avaloirs	2 639	2 646	0,3%

Selon SAUR, la composition du réseau est la suivante :

	Eaux pluviales (ml)	Unitaire (ml)	Eaux usées - séparatif (ml)	Inconnu (ml)	TOTAL (ml)	%
Acier					0,00	0,00%
Amiante ciment	31,50	210,69			242,19	0,16%
Béton	9 924,27	14 190,16	355,65		24 470,08	16,20%
Ciment					0,00	0,00%
Fonte-grès	837,24	3 549,95	19 333,86	116,62	23 837,67	15,78%
PVC/PE	5 268,74	3 346,16	4 380,47	81,62	13 076,99	8,66%
Autres/inconnu	27 223,16	20 434,58	41 403,45	344,19	89 405,38	59,20%
<b>TOTAL</b>	<b>43 284,91</b>	<b>41 731,54</b>	<b>65 473,43</b>	<b>542,43</b>	<b>151 032,31</b>	<b>100,00%</b>

Selon SAUR, la composition du réseau est la suivante :

Matériau	Valeur (%)
Inconnu	47,89
Béton	16,2
Fonte	12,97
PVC	8,6
Grès	2,81
Autres	11,52

*Note : Le Délégué pourra être interrogé sur les moyens qu'il envisage de déployer pour faire réduire rapidement la proportion très élevée de canalisation de matière inconnue (quasiment la moitié du linéaire).*

**Compte-tenu de la réforme des redevances Agence de l'Eau qui va intégrer dès le 01/01/2025 un critère de « Performance assainissement », il est même impératif d'obtenir rapidement un échéancier de mise à jour de cette connaissance pour faire progresser l'indicateur normalisé P202.2.**

### 1.3.2. Les postes de relèvement

Le réseau est équipé de 6 postes de relèvement ou refoulement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Postes	Nombre de pompes	Capacité de pompage (m <sup>3</sup> /h)
Storckensohn	2	22
Urbès 1	2	28
Urbès 2	2	35
Urbès 3	2	35
Wildenstein - Barrage	2	22
Tertre Geishouse	2	25

Le système d'assainissement compte un 7<sup>ème</sup> poste en entrée de la station de MOOSCH.

### 1.3.3. Les bassins d'orage et déversoirs d'orage

4 bassins d'orage permettent de limiter les déversements au milieu naturel en cas de fortes pluies :

Bassins d'orage	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
Malmerspach	420
Moosch	385
Felling	115
Saint-Amarin	280

Les surplus d'eau dans le réseau unitaire peuvent se déverser dans le milieu naturel via 27 déversoirs d'orage dont 4 sont situés sur un collecteur recevant une charge supérieure à 2 000 EH.

## 1.4. Les stations d'épuration

### 1.4.1. La station d'épuration de Moosch

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

<b>Année de mise en service</b>	1987 – réhabilitation en 2005
<b>Type</b>	Boues activées
<b>Filière de traitement boues</b>	Déshydratation sur centrifugeuse – Compostage sur site
<b>Capacité nominale de traitement</b>	15 000 équivalents habitants

Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	75	100
DBO5	90	25
MES	90	30
NGL	70	15
NH4+	75	6,4
PT	80	2

### 1.4.2. La station d'épuration de Goldbach

La station d'épuration présente les caractéristiques suivantes :

<b>Année de mise en service</b>	2012
<b>Type</b>	Lits plantés de roseaux
<b>Capacité nominale de traitement</b>	130 équivalents habitants



Les normes de rejets imposées sont les suivantes :

Paramètre	Rendement minimum (%)	Concentration maximum (mg/l)
DCO	60	-
DBO5	60	35
MES	50	-

### 1.4.3. La micro station d'épuration de Geishouse

<b>Année de mise en service</b>	2016
<b>Type</b>	Micro-station
<b>Capacité nominale de traitement</b>	51 équivalents habitants

7 habitations sont à ce jour raccordées sur cette petite station (sur les 7 raccordables).  
Le délégataire ne mentionne pas dans son rapport les autres installations de Geishouse.

## 2. Les faits marquants de l'exercice

---

### 2.1. Le réseau de collecte des eaux usées

Aucun dysfonctionnement majeur n'a été enregistré au cours de l'année 2023.

Les quelques faits notables pour 2023 sont :

- 21/06/2023 : Opération d'obturation de l'arrivée des effluents / by-pass et vidange du PR pour inspection de canalisation d'arrivée des eaux usées. Bout de chemisage retiré.
- 04/07/2023 : Bouchage canalisation de déversement des effluents d'Hydra (débouchage camion hydrocureur, il s'agissait d'un chiffon provenant de l'usine qui s'était coincé dans les tuyaux juste avant le rejet dans le canal de comptage/prélèvement).
- 01/08/2023 : Panne de la brosse n°1 mise à l'arrêt.
- 08/09/2023 : Vidange et nettoyage de la fosse du traitement tertiaire, démontage et nettoyage du clapet anti-retour des eaux filtrées.
- 28/12/2023 : Pose d'un débitmètre portable HYDREKA en poste fixe pour mesurer le débit des eaux de surverse au point A2.

### 2.2. Postes de relèvement

- Un bout de chemisage a été retrouvé dans le PR entrée STEP. Ce bout provenait de la canalisation d'arrivée des effluents au droit de l'ouvrage. Une opération de vidange de la cuve par obturation + pompage des effluents bruts directement dans les prétraitements a permis d'intervenir au fond de l'ouvrage et de récupérer le débris.

### 2.3. Les stations d'épuration

- Le volume des eaux claires parasites collecté et traité sur la station de Moosch reste très important avec 1 810 702 m<sup>3</sup> en entrée de station pour une assiette de facturation de 430 178 m<sup>3</sup>. Le taux de charge hydraulique de la station augmente légèrement tout de même par rapport à 2022 avec 77.9% et 49.2% de charge polluante (en augmentation également par rapport à l'année 2022 pour le paramètre DBO).

## 3. Indicateurs techniques

### 3.1. Assiette du service

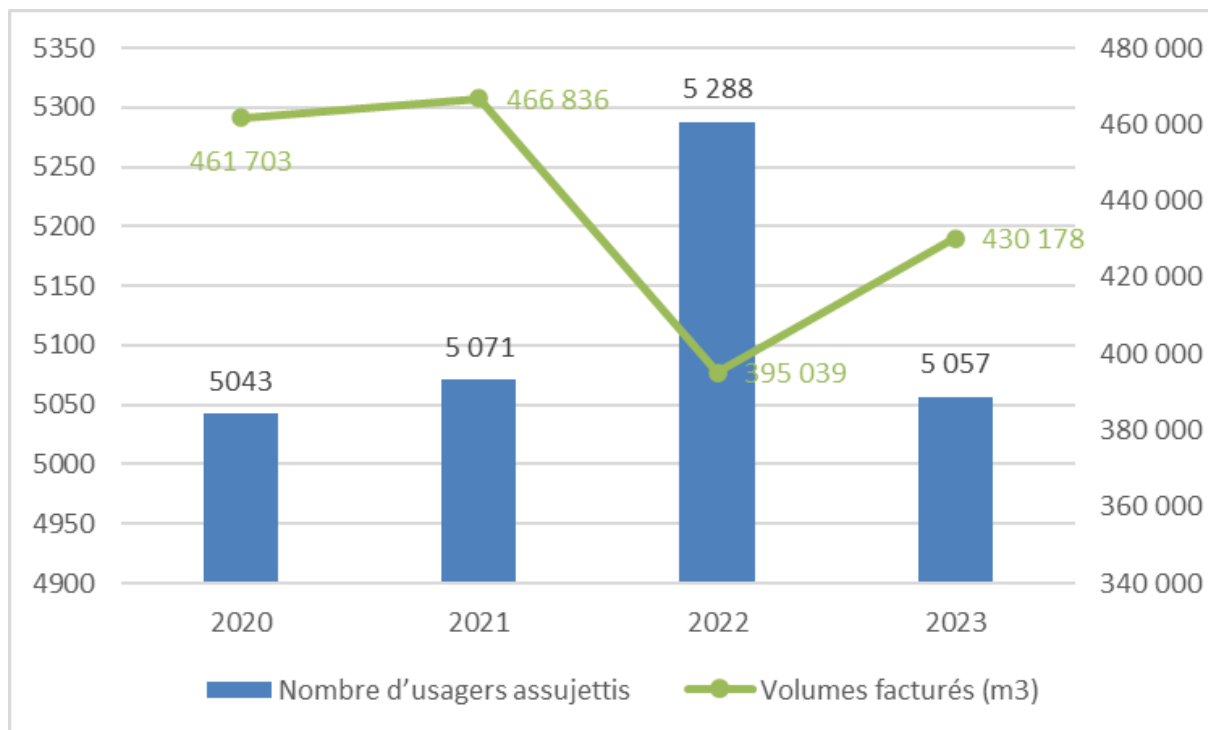
	2020	2021	2022	2023	Evolution (%)
Nombre d'usagers assujettis	5043	5 071	5 288	5 057	-4,4%
Taux de desserte	85,5%	85,9%	89,7%	100,0%*	11,5%
Volumes facturés (m <sup>3</sup> )	461 703	466 836	395 039	430 178	8,9%
Consommation moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /abonnés)	91,6	92,1	74,7	85,1	13,9%

\*Donnée à titre indicatif par SAUR

Il est remarquable de constater que pour 2023, les volumes facturés augmentent de façon significative et qu'en parallèle, le nombre d'abonnés baisse également de façon notable. Toutefois, ces valeurs de 2023 semblent plus proches des valeurs des années 2020 et 2021.

Le délégataire a été interrogé sur cette variation pour avoir des explications sur l'année 2022 qui semble la plus éloignée de la moyenne des 4 dernières années : il semble qu'une erreur ait été commise dans le RAD2022. Le délégataire expose en effet qu'« il y a 5077 usagers assujettis à l'assainissement (donnée vérifiable dans la base clientèle communiquée en 2022 sur sharepoint colonne BC [Collecte]). »

**Il pourra être demandé au délégataire d'effectuer la correction dans le RAD 2024.**



### 3.2. Volumes traités

	2022	2023	Evolution (%)
Volume facturé (m <sup>3</sup> )	395 039	430 178	8,9%
Volume des effluents traités	1 620 980	1 788 327	10,3%
Taux d'eaux parasites	317%	333%	5,1%
Volume déversé en tête de station	25 092	73 466	192,8%

Le volume d'eaux parasites arrivant à la station d'épuration est très élevé en 2023 et a encore augmenté par rapport à 2022.

#### Interrogé sur le sujet, le délégataire fourni les éléments d'explication suivants :

« Concernant les volumes déversés en tête de station. La fin d'année a été pluvieuse et notamment des inondations ont impactés les mesures sur certains DO et le volume en transit sur le réseau. L'installation DO Artisans a subi une détérioration partielle de la lame et le BO de Moosch a aussi été impacté.

Une opération sur le curage et le passage ITV du PR d'entrée station a pu entraîner aussi l'augmentation des volumes déversés en tête de stations.

Depuis fin 2023, la méthode de comptage est assurée par un débitmètre provisoire et a pu entraîner une surestimation des volumes. En 2024, il sera intéressant d'analyser les données sur une année complète. »

### 3.3. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'un arrêté autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une convention de déversement est établie en support de chaque arrêté.

9 autorisations de déversement pour des eaux usées non domestiques sont en vigueur :

- GPV France à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 22/07/2019
- Cansimag à Saint-Amarin : Autorisation pour 5 ans à compter du 14/12/2022
- U EXPRESS à Fellingring pour la station-service et de lavage : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019.
- EURL LES FRERES KOEHL à FELLERING : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- Commune de Husseren-Wesserling pour la distillerie communale : autorisé pour 5 ans à compter du 02/12/2019
- Garage EWIG à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 03/09/2020.
- Garage KESSLER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- Entreprise ROYER FRERES à Moosch : autorisation pour 5 ans à compter du 19/02/2021
- Espace aquatique du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021

En complément, 13 autorisations ont été établies pour des eaux usées assimilées domestiques :

- U EXPRESS à Fellinging pour la boulangerie, poissonnerie et boucherie/charcuterie : Autorisation pour 5 ans à compter du 02/09/2019
- SARL Boucherie Kuhner à Moosch pour l'atelier de transformation n°2 rue de la Mine d'Argent et le magasin traiteur n°1 rue Werscholtz : autorisé pour 5 ans à compter du 12/11/2019
- Résidence Henri JUNGCK à Moosch (EHPAD) : autorisation pour 5 ans à compter du 25/02/2020
- Hôtel restaurant Auberge de France à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/04/2020
- Restaurant Le Vieux Moulin à Oderen : autorisation pour 5 ans à compter du 06/07/2020
- Hôtel restaurant Auberge du lac à Kruth : autorisation pour 5 ans à compter du 07/07/2020
- Bar restaurant du Camping Les Bouleaux à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 09/02/2021
- Hôtel-restaurant Fritschi à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Salle communale de Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Traiteur KUTTLER à Ranspach : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Boucherie SONNELITER à Saint-Amarin : autorisation pour 5 ans à compter du 03/03/21
- Association du moulin de Storckensohn : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21
- Restaurant Le Saisonier : autorisation pour 5 ans à compter du 20/04/21.

### 3.4. Bilan d'exploitation

#### 3.4.1. Données de fonctionnement des postes

Données de fonctionnement	2022				
	Volumes pompés (m3)	Temps de fonctionnement (h)	kWh consommés	Consommation électrique (kWh/m3)	Nombre de curage
Terre Geishouse Rue de la Grotte	2 875	115	279	0,10	2
PR Storckensohn	11 628	408	764	0,07	3
PR Wildenstein - Barrage	3 856	192	2 542	0,66	3
PR Urbès 1	178 818	5 960	20 339	0,11	3
PR Urbès 2	258 796	7 394	14 585	0,06	4
PR Urbès 3	12 411	335	557	0,04	4
<b>TOTAL</b>	<b>468 384</b>	<b>14 404</b>	<b>36 489</b>	<b>0,08</b>	<b>19</b>

Données de fonctionnement	2023					Evolution N / N-1			
	Volumes pompés (m3)	Temps de fonctionnement (h)	kWh consommés	Conso électrique (kWh/m3)	Nombre de curage	Volumes pompés	Temps de fonctionnement	kWh consommés	Nombre de curage
Terre Geishouse Rue de la Grotte	2 015	81	212	0,11	1	-29,9%	-29,6%	-24,0%	-50,0%
PR Storckensohn	13 881	487	913	0,07	2	19,4%	19,4%	19,5%	-33,3%
PR Wildenstein - Barrage	2 233	111	2 464	1,10	2	-42,1%	-42,2%	-3,1%	-33,3%
PR Urbès 1	198 257	6 608	22 411	0,11	3	10,9%	10,9%	10,2%	0,0%
PR Urbès 2	247 067	7 059	13 053	0,05	3	-4,5%	-4,5%	-10,5%	-25,0%
PR Urbès 3	14 528	392	738	0,05	3	17,1%	17,0%	32,5%	-25,0%
<b>TOTAL</b>	<b>477 981</b>	<b>14 738</b>	<b>39 791</b>	<b>0,08</b>	<b>15</b>	<b>2,0%</b>	<b>44,8%</b>	<b>1,9%</b>	<b>-26,3%</b>

La consommation en kWh/m3 sur le PR Wildenstein a quasiment doublé entre 2022 et 2023. Un suivi rigoureux est à réaliser pour tenter d'identifier si les équipements en place ne présentent pas de désordre de fonctionnement lié à un vieillissement prématuré.

### 3.4.2. Consommations de la station d'épuration de Moosch

	2022	2023	Evolution (%)
Energie (KWh)	632 963	554 214	-12,4%
Réactif déphosphatant (T/an)	67,48	37,08	-45,1%
Polymère (kg/an)	5 000	4 650	-7,0%

### 3.4.3. Production et évacuation des boues

	2022	2023	Evolution (%)
Production (TMS/an)	127,0	129,7	2,1%
Siccité moyenne (%)	17,8%	18,3%	2,5%
Ratio production réelle/production théorique	1,10	1,20	9,1%

### 3.4.4. Evacuation des boues

	2022	2023	Evolution (%)
Production (TMS/an)	148,5	163,4	<b>10,0%</b>
Tonnage évacué (TMS/an)	127,3	129,7	<b>1,9%</b>
- compostage des boues sur site	0	0	-

Depuis le début du nouveau contrat, SAUR évacue la totalité des boues après traitement pour effectuer un compostage sur un site déporté afin de réduire les nuisances.

Comme prévu dans le cadre du contrat, la gestion des boues est externalisée vers un site de compostage partenaire, Terragri à Anglemont.

### 3.4.5. Les autres sous-produits

	2022	2023	Evolution (%)
Refus de dégrillage (T)	2,2	2,3	5,5%
Sables (m3)	23,6	37,6	59,6%
Graisses (m3)	6,0	27,0	350,0%

SAUR expose que l'évolution notable de la quantité de sable est directement liée aux pluies intenses de l'automne qui ont charrié beaucoup de matières décantables dans les réseaux d'assainissement.

SAUR expose que l'importante évolution de la quantité de graisses provient de 2 choses :

- une production qui a augmenté à la faveur d'un été sec et d'une première moitié d'automne sans pluie, limitant ainsi les débits entrants dans les ouvrages et permis un meilleur fonctionnement du dégraisseur
- une cuve de graisses produites en 2022 qui a été évacuée en 2023, accentuant de fait l'écart entre les 2 années.

## 3.5. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Moosch

### 3.5.1. La charge entrante

	2022	2023	Evolution (%)
Volume annuels (m3/an)	1 621 050	1 810 702	11,7%
Pluviométrie (mm)	1373,3	2319	68,9%
Volume entrant (m3/j)	4441	4961	11,7%
Charge DBO5 entrante (kg/j)	270	443	63,9%

	Volume à traiter (m3/j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NGL (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne entrée 2023</b>	<b>5 162,10</b>	<b>706,76</b>	<b>442,51</b>	<b>358,58</b>	<b>80,63</b>	<b>8,88</b>
Capacité épuratoire	7 459	1770	900	1260	210	56
<b>Taux de charge</b>	<b>69,2%</b>	<b>78,53%</b>	<b>49,17%</b>	<b>98,24%</b>	<b>38,39%</b>	<b>15,86%</b>

Le volume des eaux claires parasites collecté et traité sur la station de Moosch reste très important avec 1 810 702 m3 en entrée de station pour une assiette de facturation de 430 178 m3.

### 3.5.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à la réglementation européenne (arrêté ministériel du 21 juillet 2015) et à l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2004.

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de bilans disponibles	24	12	24	12	12	12
Charge moyenne entrée 2023 (kg/j)	706,76	442,51	358,58	76,57	80,63	76,57
Charge moyenne sortie 2023 (kg/j)	80,1	8,1	17,7	15,3	11,6	1;77
<b>Rendement épuratoire moyen annuel (%)</b>	<b>85,8%</b>	<b>91,9%</b>	<b>94,4%</b>	<b>83,8%</b>	<b>90,1%</b>	<b>72,5%</b>
Prescription de rejet – Rendement minimum (%)	75%	90%	90%	70%	75%	80%
<b>Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/l)</b>	<b>15,77</b>	<b>1,5</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>
Prescription de rejet – Concentration max. (mg/l)	100	25	30	15	15	2

Les rendements épuratoires montrent un excellent niveau de qualité des eaux traitées, avec toutefois des difficultés à atteindre le rendement pour les paramètres azote et phosphore (concentration entrée très faible) du fait de la dilution excessive des effluents entrée station lors d'évènement pluvieux.

### 3.5.3. Conformité des performances des équipements d'épuration

	DCO	DBO5	MES	NGL	NTK	Pt
Nombre de dépassements des normes	0	0	0	0	0	0
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans effectués	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de dépassements tolérés	3	2	3	2	2	2
Conformité annuelle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Le délégataire indique que la station est conforme pour l'année 2023, sur l'ensemble des paramètres.

Les concentrations moyennes en sortie de station sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Aucun dépassement n'a été constaté au cours de l'année.

## 3.6. Qualité du traitement des eaux usées – Station de Goldbach

### 3.6.1. Charge entrante

Les bilans réalisés sur la station de Goldbach ont lieu tous les 2 ans, et ont été effectués en 2021 et donc en 2023.

Bilans de 2023

	Volume à traiter (m <sup>3</sup> /j)	DCO (kg/j)	DBO5 (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	Pt (kg/j)
<b>Charge moyenne entrée 2023</b>	<b>3,1</b>	<b>3,00</b>	<b>2,08</b>	<b>2,82</b>	<b>0,25</b>	<b>0,03</b>
Capacité épuratoire	21,6		7,8			
<b>Taux de charge</b>	<b>14,4%</b>	-	<b>26,6%</b>	-	-	-



La station reçoit une charge hydraulique à peine égale au sixième (14,4%) de la capacité et moins du tiers de la charge massique prévue. L'installation est très largement surdimensionnée.

### 3.6.2. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Un unique bilan de contrôle de la qualité de l'eau a été réalisé sur la station en 2023. Tous les objectifs règlementaires sont respectés.

## 3.7. L'entretien du réseau

	2022	2023	Evolution (%)
<b>Longueur de canalisation curée (ml)</b>	<b>6612,0</b>	<b>9959,0</b>	<b>50,6%</b>
<b>Taux de curage (%)</b>	<b>6,2%</b>	<b>9,3%</b>	<b>50,6%</b>
Nombre d'avaloirs curés	2646	2646	<b>0,0%</b>
Nombre de dessableurs curés	0	0	
Linéaire de réseau inspectés en ITV	5233	5605	<b>7,1%</b>
Nombre de contrôles de conformité de branchements (hors ventes)	57	57	<b>0,0%</b>

### 3.8. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Le calcul de l'indicateur est le suivant :

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
<b>PARTIE A : plan des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
<b>Total Partie A :</b>			<b>15 points / 15 points</b>	
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux</b>				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		OUI
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.		OUI
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	<b>Pourcentage de connaissance des informations structurelles</b>	42,29%	4 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	45,57	Km
Sur 15 points	VP.255	<b>Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations</b>	85,46%	13 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	92,08	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	107,747	Km
<b>Total Partie B :</b>			<b>27 points / 30 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	<b>Connaissance de l'altimétrie des canalisations</b>	57%	10 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	OUI	
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	107,747	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux</b>		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	OUI	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
<b>Total Partie C :</b>			<b>60 points / 75 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
<b>P202.2B</b>		<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>102points / 120 points</b>

## 3.9. Les opérations de renouvellement

### 3.9.1. Renouvellement des équipements électromécaniques

Renouvellement réalisé en 2023 selon le RAD :

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
BO Fellingering - Usine	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	09/03/2023	500
BO Fellingering - Usine	Teletransmission	Renouvellement complet du matériel	15/06/2023	3 050
PR Geihouse - Tertre (Grotte)	Barres de guidage et pieds d'assise	Remplacement de composants ou rénovation	05/01/2023	534
PR Geihouse - Tertre (Grotte)	Pompe 2	Renouvellement complet du matériel	05/01/2023	2 125
BO Malmerspach - Vosges	Teletransmission	Renouvellement complet du matériel	12/05/2023	3 050
BO Moosch - Briand	Sonde de niveau bassin	Renouvellement complet du matériel	12/11/2023	536
BO Moosch - Briand	Sonde de niveau regard	Renouvellement complet du matériel	09/11/2023	536
BO Moosch - Briand	Teletransmission	Renouvellement complet du matériel	25/08/2023	3 050
BO Moosch - Briand	Armoire generale bt	Renouvellement complet du matériel	24/08/2023	4 375
Epuration Moosch	Préleveur echantillonneur eb pr	Renouvellement complet du matériel	05/12/2023	5 148
Epuration Moosch	Préleveur echantillonneur canal de sortie et	Renouvellement complet du matériel	25/04/2023	4 422
Epuration Moosch	Teletransmission	Renouvellement complet du matériel	09/05/2023	3 050
Epuration Moosch	Variateur pompe de recirculation 1 f2	Renouvellement complet du matériel	12/09/2023	738
Epuration Moosch	Variateur pompe de recirculation 2 f2	Renouvellement complet du matériel	06/09/2023	738
Epuration Moosch	Dégrilleur	Remplacement de composants ou rénovation	16/08/2023	6 432
Epuration Moosch	Centrifugeuse	Remplacement de composants ou rénovation	18/10/2023	21 148
Epuration Moosch	Centrale détection de gaz	Remplacement de composants ou rénovation	26/07/2023	4 578
BO St Amarin - Mar. Joffre	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	05/01/2023	536
BO St Amarin - Mar. Joffre	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel	15/05/2023	3 050
PR1 Urbes - See	Pompe 1	Renouvellement complet du matériel	03/10/2023	2 412
<b>Total</b>				<b>70 008</b>

### 3.9.2. Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2022	2023	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées	0	0	-

## 3.10. Les investissements

### 3.10.1. Les opérations réalisées

Différents travaux ont été réalisés par la Communauté de Communes sur les ouvrages d'assainissement :

Investissements réalisés en 2023	Montant total HT
MOOSCH - Création d'une ouverture et pose d'un regard sur la dalle du DO artisans	4 372,44 €
MOOSCH - Essais d'injection du SiClear pour la déshydratation des boues à la STEP	11 100,96 €
GEISHOUSE - Mise à niveau d'un cadre + tampon pour les tertres	2 367,77€
Etude pour la mise à jour des performances minimales des stations de traitements des eaux usées	7 125,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 966,17 €</b>

Investissements contractuels :

Mise en place de 4 mesures de débit à poste fixe sur le réseau de collecte : 60 000€ HT

En 2023, la Communauté de Communes a réalisé des travaux d'assainissement pour 84 966,17 €.

### 3.10.2. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

- Renouvellement de la centrifugeuse pour une meilleure déshydratation, une meilleure gestion des boues et une limitation des nuisances olfactives. Ce nouvel équipement permettrait de sécuriser un poste primordial dans le traitement des eaux usées de la vallée. La centrifugeuse actuelle est vétuste et vulnérable aux pannes.
- Mise en place d'un dégrilleur en tête de station qui permettrait de limiter les départs de macrodéchets vers le milieu naturel en période de forte pluie et quand le DO est en surverse. Cet équipement permettrait également de préserver les pompes du PR et la pompe de vidange du bassin d'orage qui seraient alors moins sujettes à des bouchages. Un effet positif se ferait également ressentir dans les ouvrages qui se colmatent progressivement en raison des déchets non retenus et qui s'y trouvent piégés.
- Travaux de réduction des eaux claires parasites sur le collecteur intercommunal longeant la Thur entre Saint-Amarin et Moosch

L'étude de la réhabilitation des tertres de Geishouse (7 installations existantes) est achevée depuis 2021. Toutefois, ces travaux n'étant pas subventionnables, leur programmation n'est pas à l'ordre du jour.

## 4. Indicateurs financiers

### 4.1. Les tarifs

	Tarifs au 1er janvier 2023	Tarifs au 1er janvier 2024
<b>Part Collectivité</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,8832 €	0,8832 €
<b>Part Déléataire</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	0,7848 €	0,8576 €
Frais d'accès au service	32,70 €	35,73 €
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>TVA</b>	10%	10%
Redevance modernisation des réseaux(€/m <sup>3</sup> )	0,2330 €	0,2330 €

## 4.2. La facture 120 m<sup>3</sup>

	Tarifs au 01/01/2023		Tarifs au 01/01/2024		Evolution N / N-1 (%)
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
<b>Collecte et traitement</b>					
<b>Terme fixe annuel</b>					
Part du Déléataire	32,70 €	32,70 €	35,73 €	35,73 €	9,3%
<b>Consommation</b>					
Part du Déléataire	0,7848 €	94,18 €	0,8576 €	102,91 €	9,3%
Part de la Collectivité	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
<b>Organismes publics</b>					
Redevance modernisation des réseaux	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,0%
<b>Total HT</b>		<b>260,82 €</b>		<b>272,59 €</b>	<b>4,5%</b>
TVA		26,08 €		27,26 €	4,5%
<b>Total Assainissement TTC</b>		<b>286,90 €</b>		<b>299,84 €</b>	<b>4,5%</b>

<b>Soit le m3</b>	<b>2,39 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>4,5%</b>
-------------------	---------------	---------------	-------------

Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 299,84 € TTC contre 286,90 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une augmentation de 4,5% liée à l'actualisation tarifaire prévue au contrat pour la part délégataire.

Les différentes composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> sont les suivantes :

	01/01/2023		01/01/2024		Evolution N / N-1 (%)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Collectivité	105,98 €	36,9%	105,98 €	35,3%	0,0%
Déléataire	126,88 €	44,2%	138,64 €	46,2%	9,3%
Taxes et redevances	54,04 €	18,8%	55,22 €	18,4%	2,2%
<b>TOTAL</b>	<b>286,90 €</b>	<b>100%</b>	<b>299,84 €</b>	<b>100%</b>	<b>4,5%</b>

La facture globale pour un usager qui consomme 120 m<sup>3</sup> se présente comme ci-dessous :

<b>EAU</b>	au 01/01/23		au 01/01/24		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		77,72 €		84,94 €	9,3%
Part proportionnelle délégataire	1,0431 €	125,17 €	1,1399 €	136,79 €	9,3%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,6482 €	77,78 €	1,2322 €	147,86 €	90,1%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	0,0778 €	9,34 €	0,0778 €	9,34 €	0,0%
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,0%
Total eau H.T.		332,01 €		420,93 €	26,8%
TVA		18,26 €		23,15 €	26,8%
<b>Total eau T.T.C</b>	<b>2,92 €</b>	<b>350,27 €</b>	<b>3,70 €</b>	<b>444,08 €</b>	<b>26,8%</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	au 01/01/23		au 01/01/24		Evolution
	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Prix/m3	Prix pour 120 m3	Evolution (%)
Part fixe délégataire		32,70 €		35,73 €	9,3%
Part proportionnelle délégataire	0,7848 €	94,18 €	0,8576 €	102,91 €	9,3%
Part proportionnelle Communauté de Communes	0,8832 €	105,98 €	0,8832 €	105,98 €	0,0%
Red. modernisation réseaux (Agence de l'Eau)	0,2330 €	27,96 €	0,2330 €	27,96 €	0,0%
Total assainissement H.T.		260,82 €		272,59 €	4,5%
TVA		26,08 €		27,26 €	4,5%
<b>Total assainissement T.T.C.</b>	<b>2,39 €</b>	<b>286,90 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>299,84 €</b>	<b>4,5%</b>
<b>TOTAL EAU et ASSAINISSEMENT TTC</b>	<b>5,31 €</b>	<b>637,17 €</b>	<b>6,20 €</b>	<b>743,92 €</b>	<b>16,8%</b>

### 4.3. Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du délégataire

Pour 2023 : K1 = 1,143

	2022	CARE 2023	CEP2023*k1	CEP 2023	Variation CARE / CEP*k1
<b>PRODUITS</b>	<b>630 400,00 €</b>	<b>635 900,00 €</b>	<b>721 577,52 €</b>	<b>631 301,42 €</b>	<b>-11,87%</b>
Exploitation du service	499 400,00 €	499 900,00 €	564 090,41 €	493 517,42 €	-11,38%
– abonnements	154 700,00 €	166 200,00 €	178 944,08 €	156 556,50 €	-7,12%
– part variable (prix au m <sup>3</sup> )	344 700,00 €	333 700,00 €	385 146,33 €	336 960,92 €	-13,36%
Part pluviale	90 300,00 €	106 700,00 €	103 402,64 €	90 466,00 €	3,19%
Travaux attribués à titre exclusif	21 700,00 €	33 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
Investissements concessifs			0,00 €	0,00 €	
Produits accessoires	19 000,00 €	-4 400,00 €	54 084,47 €	47 318,00 €	-108,14%
<b>CHARGES</b>	<b>687 800,00 €</b>	<b>774 900,00 €</b>	<b>710 909,68 €</b>	<b>621 968,23 €</b>	<b>9,00%</b>
Personnel	159 000,00 €	178 000,00 €	223 971,19 €	195 950,30 €	-20,53%
Énergie	58 900,00 €	92 000,00 €	66 632,58 €	58 296,22 €	38,07%
Réactifs	25 100,00 €	29 900,00 €	28 271,93 €	24 734,84 €	5,76%
Analyses	4 500,00 €	7 600,00 €	7 053,34 €	6 170,90 €	7,75%
Sous-traitance	177 300,00 €	174 600,00 €	157 585,41 €	137 870,00 €	10,80%
Fournitures	6 500,00 €	22 800,00 €	7 442,07 €	6 511,00 €	206,37%
Entretien et réparations	12 200,00 €	600,00 €	3 807,33 €	3 331,00 €	-84,24%
Autres dépenses d'exploitation dont :	69 200,00 €	74 000,00 €	50 843,42 €	44 482,44 €	45,54%
– télécommunication, postes et télégestion	2 000,00 €	2 400,00 €	2 647,19 €	2 316,00 €	-9,34%
– engins et véhicules	29 700,00 €	33 500,00 €	29 525,23 €	25 831,34 €	13,46%
– informatique	23 600,00 €	23 500,00 €	6 833,52 €	5 978,58 €	243,89%
– assurance	2 900,00 €	2 000,00 €	3 607,89 €	3 156,51 €	-44,57%
– locations			1 371,60 €	1 200,00 €	-100,00%
– locaux	11 000,00 €	12 700,00 €	6 858,00 €	6 000,00 €	85,19%
Autres frais	8 300,00 €	2 300,00 €	3 027,81 €	2 649,00 €	-24,04%
Amortissements (inclus dans les investissements concessifs)			0,00 €	0,00 €	
Impôts locaux et taxes	5 100,00 €	3 400,00 €	10 102,09 €	8 838,22 €	-66,34%
<b>Sous-total des charges d'exploitation</b>	<b>526 200,00 €</b>	<b>585 200,00 €</b>	<b>558 737,17 €</b>	<b>488 833,92 €</b>	<b>4,74%</b>

Redevances contractuelles	2 500,00 €	16 400,00 €	6 859,14 €	6 001,00 €	139,10%
– redevance d'occupation du domaine public			1,14 €	1,00 €	-100,00%
– redevance pour frais de contrôle	2 500,00 €	16 400,00 €	6 858,00 €	6 000,00 €	139,14%
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	54 600,00 €	44 800,00 €	36 078,88 €	31 565,07 €	24,17%
Charges relatives aux investissements	5 600,00 €	6 400,00 €	5 579,36 €	4 881,33 €	14,71%
Charges relatives au fond de travaux canalisations	30 000,00 €	32 200,00 €	34 290,00 €	30 000,00 €	-6,10%
Investissement concessifs	12 300,00 €	12 500,00 €	15 074,79 €	13 188,79 €	-17,08%
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	32 900,00 €	35 300,00 €	37 658,99 €	32 947,50 €	-6,26%
Dotation contrôle de branchements (45u/an)	7 000,00 €	7 500,00 €	7 972,43 €	6 975,00 €	-5,93%
Entretien électromécanique	15 200,00 €	25 200,00 €	0,00 €		
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	1 500,00 €	9 300,00 €	8 658,93 €	7 575,62 €	7,40%

<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>-57 400,00 €</b>	<b>-139 000,00 €</b>	<b>10 667,84 €</b>	<b>9 333,20 €</b>	<b>-</b> <b>1402,98%</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0,00 €	0,00 €	2 666,96 €	2 333,30 €	-100,00%

<b>RÉSULTAT</b>	<b>-57 400,00 €</b>	<b>-139 000,00 €</b>	<b>8 000,88 €</b>	<b>6 999,90 €</b>	<b>-</b> <b>1837,31%</b>
-----------------	---------------------	----------------------	-------------------	-------------------	-----------------------------

Le Délégué affiche une perte très importante de 139 k€ par rapport à un gain attendu actualisé de 8 k€ (valeur CEP initial x coefficient k1). L'origine de cet écart provient notamment d'un dérapage important des charges d'énergie, de fourniture, d'informatique, de locaux, mais également les frais généraux et l'entretien électromécanique. Certaines hausses sont subies par le délégataire (notamment énergie), mais d'autres sont directement liées des mauvaises estimations de la part du délégataire ou à des prises de risque avec des conséquences plus importantes qu'envisagées.

Il est également important de relever que certaines charges sont bien moins importantes que prévues, notamment les charges de personnel et les Impôts locaux et taxes.

La réduction des charges de personnel devra être suivie avec attention pour éviter toute dérive de la qualité du service et de la réactivité du délégataire.



## 4.4. Le budget annexe Assainissement

### 4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2022	2023
<b>Fonctionnement</b>		
Redevance assainissement collectif	331 850,50 €	356 274,55 €
Remboursements de frais	56 381,83 €	66 527,29 €
Autres prestations de services		
Primes pour épuration de l'Agence de l'Eau	11 201,00 €	/
Autres subventions d'exploitation	/	/
Participation Assainissement Collectif (PAC)	14 500,00 €	10 000,00 €
Dédits et pénalités perçus	/	/
Frais de contrôle assainissement	16 118,89 €	8 040,49 €
<b>Investissement</b>		
Subventions d'investissement - Communes		
Subventions d'investissement - Agence de l'Eau	154 349,00 €	/
Subventions d'investissement - Département		
Subventions d'investissement - Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>584 411,22 €</b>	<b>440 842,33 €</b>

### 4.4.2. Etat de la dette du service

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	136 373,55	119 774,75 €
Montant remboursé durant l'exercice	22 356,64 €	22 580,35 €
- dont en capital	19 163,41 €	19 792,03 €
- dont en intérêts	3 193,23 €	2 788,32 €

### 4.4.3. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti 2023
Réseaux d'assainissement	599 084,15 €
Bâtiments d'exploitation	23 504,40 €
Frais d'études	5 353,00 €
<i>Subventions d'investissement</i>	- 358 564,09 €

### 4.4.4. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

## 5. L'assainissement non collectif

Le service est exploité par SAUR depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans le cadre du contrat d'affermage du service d'assainissement. Ce service assure les missions suivantes :

- Contrôle de conception d'installations neuves / réhabilitées
- Contrôle d'exécution d'installations neuves / réhabilitées
- Diagnostic des installations existantes
- Contrôle périodique de fonctionnement

<b>D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</b>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	OUI	20	/ 20 points
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	OUI	30	/ 30 points
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	OUI	30	/ 30 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON	0	/ 10 points
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	NON	0	/ 20 points
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	NON	0	/ 10 points
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>	<b>/ 140 points</b>

### 5.1. Les contrôles réalisés

En 2023, la réalisation des engagements relatifs à l'ANC a permis de contrôler 89 installations. La communication des non-conformités constatées est transmise à la Communauté de Communes. Sur l'activité de cet exercice de contrôle des installations, 49,4% % sont conformes. Le taux de conformité des contrôles ANC est faible mais est toutefois en augmentation par rapport à 2022. Des courriers de relance à la suite de non-conformité seront émis courant 2024 afin de poursuivre la tendance d'amélioration de la conformité globale du parc ANC de la CCVSA.

Le contrôle périodique des installations représente 57 installations contrôlées sur les 89.

	2022	2023
<b>Nombre total de contrôles réalisés</b>	<b>224</b>	<b>89</b>
<b>Contrôles de conception</b>	11	12
- dont dossiers en attente de modification		
<b>Contrôles d'exécution des installations</b>	17	7
<b>Contrôles de bon fonctionnement et d'entretien</b>	171	57
<b>Contrôles dans le cadre de vente</b>	25	13

Installations conformes	Installations non conformes	Total d'installations contrôlées	Taux de conformité
44	45	89	49,4%

SAUR explique que le taux de conformité des contrôles ANC est faible à cause de la réglementation qui est relativement contraignante et stricte vis-à-vis des installations non récentes.

La répartition des contrôles réalisés par commune est la suivante :

	Contrôles de conception	Contrôles de réalisation	Contrôles ventes	Contrôles périodiques
Fellingring	1	0	4	13
Geishouse	6	0	1	4
Goldbach-Altenbach	2	1	0	4
Husseren-Wesserling	0	0	0	2
Kruth	1	1	2	9
Malmerspach	0	0	0	0
Mitzach	0	0	1	0
Mollau	0	0	1	2
Moosch	0	0	0	2
Oderen	2	1	1	3
Ranspach	0	0	2	2
St Amarin	0	1	0	6
Storckensohn	0	1	1	6
Urbès	0	2	0	4
Wildenstein	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>57</b>

## 5.2. Taux de conformité des installations

	2022	2023
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2 428	2 517
Nombre d'installations conformes	488	529
<b>P 301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif</b>	<b>46,8%</b>	<b>50,77%</b>

Le service compte 1 042 installations.  
Certaines ont déjà été contrôlées plusieurs fois.

### 5.3. Les tarifs

	2022	2023
<b>Contrôle de conception (tarif par contrôle)</b>	96.49 €HT	96.49 €HT
<b>Contrôle de réalisation (tarif par contrôle)</b>	117.93 €HT	117.93 €HT
<b>Contrôle périodique de l'entretien et du fonctionnement (tarif par contrôle)</b>	98.63 €HT	98.63 €HT
<b>Contrôles lors de vente</b>	139.37 €HT	139.37 €HT

Interrogé sur le sujet, le délégataire a confirmé que les tarifs de 2023 étaient bien identiques à ceux de 2022. L'actualisation de ceux-ci n'a pas été faite suffisamment tôt pour être appliquée.

### 5.4. Les recettes d'exploitation du service (budget annexe communautaire)




Les recettes du service d'assainissement non collectif pour la part CCVSA sont séparées des recettes du budget assainissement.

Il s'agit des subventions d'investissement versées par l'Agence de l'Eau.





Les recettes pour la part Délégataire sont intégrées dans le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du service d'assainissement.












## 6. Les indicateurs de performance






### 6.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1
<b>D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif</b>	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée	NR	10713	-
<b>D202.0 : Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées</b>	Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable au service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique	9	13	44,4% 
<b>D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration</b>	Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacués en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boues de la station ne sont pas prises en compte	148,5	129,665	-12,7% 
<b>D204.0 : prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m <sup>3</sup>	2,39 €	2,47 €	3,3% 

## 6.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service à l'assainissement collectif	NR	100,00%	-	<b>NB : Valeur donnée à titre indicatif par le délégataire.</b> Taux supérieur à la moyenne nationale de 97,74% (Source SISPEA au 01/01/2023)
<b>P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	92	102	10,9% 	Indice supérieur à la moyenne nationale de 77 points (Source SISPEA au 01/01/2023) 
<b>P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	NR	NR	-	Pour information : moyenne nationale de 92% (Source SISPEA au 01/01/2023)
<b>P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	NR	NR	-	Pour information : moyenne nationale de 97% (Source SISPEA au 01/01/2023)
<b>P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006</b>	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	NR	NR	-	Pour information : moyenne nationale de 96% (Source SISPEA au 01/01/2023)
<b>P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation</b>	Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. Une filière est dite "conforme" si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille	100%	100%	- 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 99,6% (Source SISPEA au 01/01/2023) 

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité</b>	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,00 €/m3	0,00 €/m3	- 	Moyenne nationale 2023 : 0,003€/m3 
<b>P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers</b>	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.	0	0	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 0,078 /1000 hab (Source SISPEA au 01/01/2023) 
<b>P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau</b>	On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature et le type d'intervention requis. Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les partie privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public sont à prendre en compte. L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements	2	2	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 4,9 /100 km (Source SISPEA au 01/01/2023) 
<b>P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements	0	0	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 1,2% (Source SISPEA au 01/01/2023)
<b>P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau</b>	Pourcentage de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conforme à la réglementation	100	100	- 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 96,8% (Source SISPEA au 01/01/2023) 
<b>P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des	100	100	- 	Taux supérieur à la moyenne nationale de 81/120 points (Source SISPEA au 01/01/2023) 

Indicateur	Définition	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
<b>P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	0,32	0,34	6,3% 	Moyenne nationale 2023 : 3,5 ans 
<b>P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</b>	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,01	1,64	16300,0% 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 1,76% (Source SISPEA au 01/01/2023)
<b>P258.1 : Taux de réclamations</b>	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix rapporté au nombre d'abonnés. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service	0	0	- 	Taux inférieur à la moyenne nationale de 0,6 /1000 hab (Source SISPEA au 01/01/2023) 



## **ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse**

---

Édition mars 2024  
CHIFFRES 2023

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

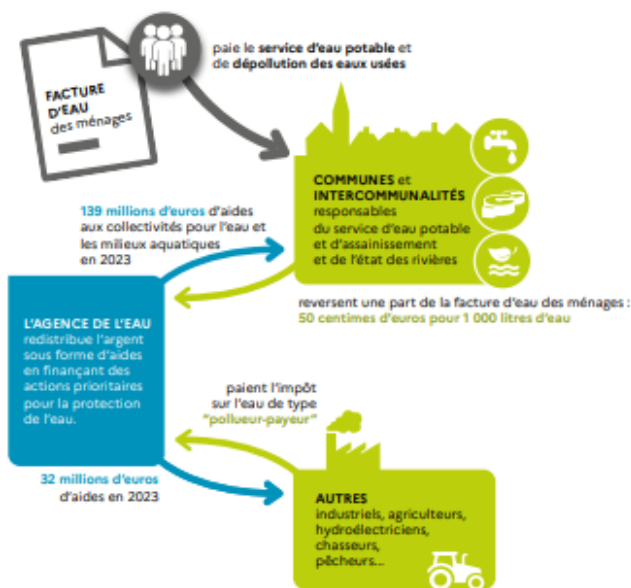
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de **4,08 euros TTC par m<sup>3</sup>** (Sispea - données agrégées disponibles - 2021).

[https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA\\_video.mp4](https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4)



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.13, impose à l'au maire ou à l'au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou Le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE  
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 160,08 millions d'euros dont plus de 131 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



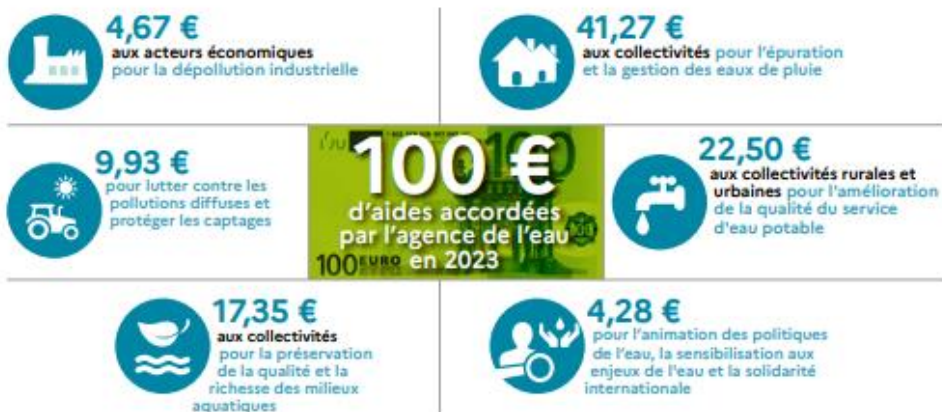
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2023, ce sont 181,2 millions d'euros d'aides, soit 56 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2023...



### PLAN D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin Rhin-Meuse a validé en fin d'année 2023 son nouveau plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et d'autres partenaires, **le plan pose clairement les enjeux "eau et climat" auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.** Ce plan est structuré autour de 10 objectifs pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. En déclinaison de chaque objectif, il propose des mesures d'adaptation et/ou d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concret et opérationnel le panel d'actions pouvant être mis en œuvre.



### FONDS VERT, PLAN EAU, UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR EN FAVEUR DES POLITIQUES DE L'EAU

Présenté le 31 mars 2023, le plan Eau gouvernemental et ses 53 mesures ont contribué à l'amplification des stratégies d'actions déjà déployées au titre du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau tant sur le plan de la qualité de l'eau que sur le volet quantitatif. Une fois les déclinaisons du plan Eau précisées, avec notamment des crédits supplémentaires, et des adaptations des règles en vigueur (accès simplifié aux aides de sécurisation de l'alimentation en eau potable, accès élargi aux aides de projets de création ou réhabilitation des systèmes d'assainissement), l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est saisie pleinement de ces nouvelles opportunités en y intégrant de manière durable celles adoptées 1 an plus tôt à l'occasion de la sécheresse 2022. L'ensemble de ce dispositif complété par les aides du Fonds vert ont constitué une offre de financement sans précédent au profit des territoires et de leur transition écologique. Ce sont quelque 181,2 millions d'euros d'aides qui ont ainsi été attribués.

**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE**



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00  
 agence@eau-rhin-meuse.fr

**Agence de l'eau Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**1964**

Première loi sur l'eau

**1 MISSION COMMUNE**

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

**4 GRANDES PRIORITÉS**

Partager la ressource  
 Restaurer les cours d'eau  
 Agir pour les eaux littorales  
 Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS ENGAGÉS**

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

**2024**

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr>